

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 628

présenté par

Mme Laurence Dumont et M. Alain David

à l'amendement n° 285 de M. Potier

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« durables »,

insérer les mots :

« , une intensification des approches agro-écologiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objectif de réintégrer dans cet alinéa les termes « intensification des approches agro-écologiques », qui sont présents dans le texte initial.